NEOEN

Projet agrivoltaïque sur la commune de La Peyratte

Comité de projet du 08/10/2024

Le comité de projet

Prévu par la loi d'accélération des énergies renouvelables et défini par le Décret n° 2023-1245 du 22 décembre 2023 relatif au comité de projet prévu à l'article L. 211-9 du code de l'énergie

Objectif : assurer une concertation territoriale des projets d'énergies renouvelables. Ces comités doivent être organisés pour les projets qui ne font pas parties des Zones d'Accélération des Energies renouvelables (ZAEnR) définies par les communes.

Doivent y participer :
- Le porteur de projet Neoen
- Un représentant de la/les communes d'implantation : La Peyratte
- Un représentant de l'intercommunalité : Communauté de Communes Parthenay-Gâtine
- Un représentant de chaque commune limitrophe du projet : Oroux, La Ferrière-en-Parthenay, Saurais, La Chapelle-Bertrand, Parthenay, Châtillon-sur-Thouet, Viennay, Gourgé, Lhoumois
- + si l'un des membres le souhaite le préfet ou un représentant, un représentant du gestionnaire de réseau (Geredis/RTE) ou toute autre personne

Il doit se tenir **avant la première demande d'autorisation administrative** (le permis de construire)

Le contenu de la présentation :
- Objectifs du projet
- Caractéristiques techniques, géographiques
- Enjeux sociaux économiques
- Justification du choix du site
- Impact sur l'environnement et l'aménagement du territoire
- Options de raccordement envisagés

Présentation de NEOEN

Qui sommes-nous ?

8 GW
Capacité en opération ou en construction au 31 décembre 2023

524,4 M€
Chiffre d'affaires 2023

16 pays
Acteur français présent à l'international

≥ 10 GW
Capacité cible en 2025

3 secteurs d'activité, un modèle en 5 dimensions

Développement | **Financement** | **Maîtrise d'ouvrage** | **Opérations** | **Démantèlement**

**Acteur intégré, présent sur toutes les étapes du cycle de vie,
nous développons nos propres projets et conservons nos actifs sur le très long-terme**

Neoen est présent sur toute la France métropolitaine

• Solaire
71 parcs

• Éolien
36 parcs

• Stockage
3 batteries

8 bureaux
Aix-en-Provence • Bordeaux
Lyon • Nancy • Nantes
Paris • Rennes • Toulouse

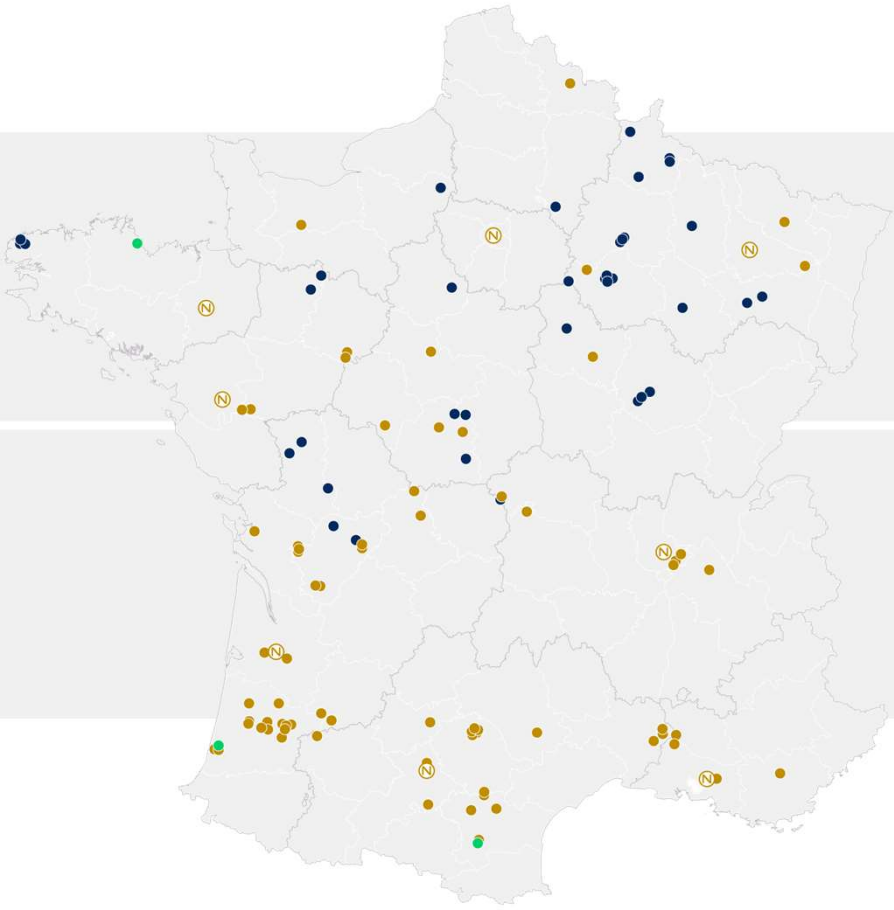

Centrales en opération ou en construction

Nombre de parcs en opération ou construction : 128 parcs

Puissance totale : 1,6 GW(1)

(1) Au 31 décembre 2023

Neoen en région Nouvelle Aquitaine

Solaire

29 parcs en opération ou construction : 660MWc
30 projets en développement avancé : 1,1GWc

Eolien

5 parcs en opération ou construction : 72MW - 27 éol.
4 projets en développement avancé : 43MW - 19 éol.

Stockage

1 projet en opération : 6MW/6MWh
3 projets en développement avancé : 24MW

Au total (1):

En opération ou construction : 8 parcs - 93 MW
En développement avancé : 9 projets - 165 MW

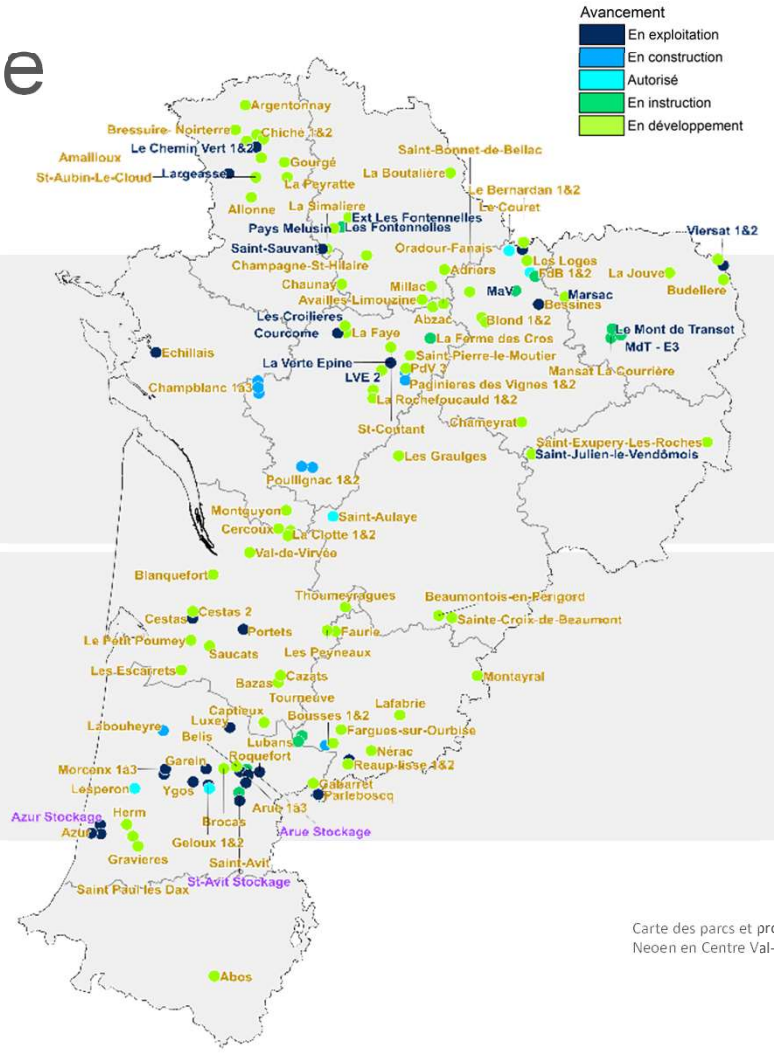

Carte des parcs et projets de Neoen en Centre Val-de-Loire(2)

Des parcs et projets qui participent à l'objectif du SRADDET 50% de la consommation d'énergie couverte par la production régionale d'énergies renouvelables et de récupération en 2030 (27% en 2022)

(1) Au 30 juin 2023
(2) OpenStreetMap-Licence ouverte

Présentation du site du projet de La Peyratte

Antugnac, Aude

Emplacement du site d’étude

Zone d’implantation potentielle

Projet agrivoltaïque de La Peyratte

Zone d'étude de 8 hectares

Projet agrivoltaïque ovin

Projet hors ZAEnR

Eleveur ovin en activité
(propriétaire et exploitant – reprise de l'exploitation par sa fille)

Urbanisme
PLU de la Peyratte
Zone classée en A
PLUi en cours

Communauté de communes de Parthenay-Gâtine
PLUi en cours

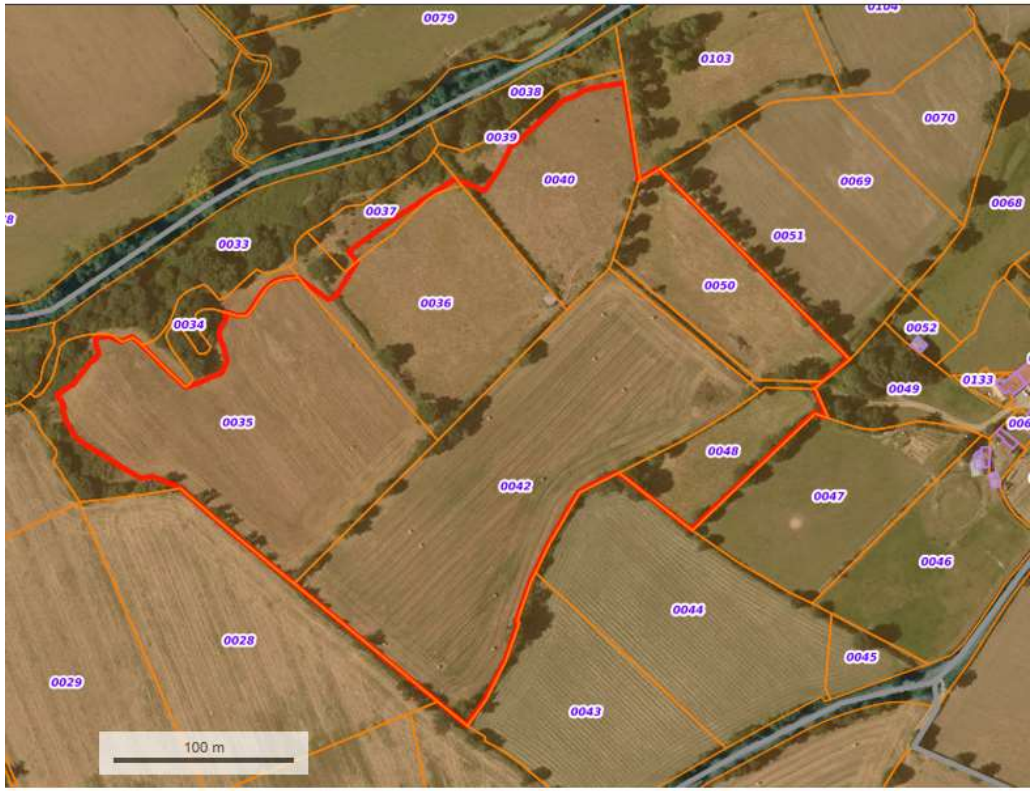

Zoom sur le PLU de La Peyratte

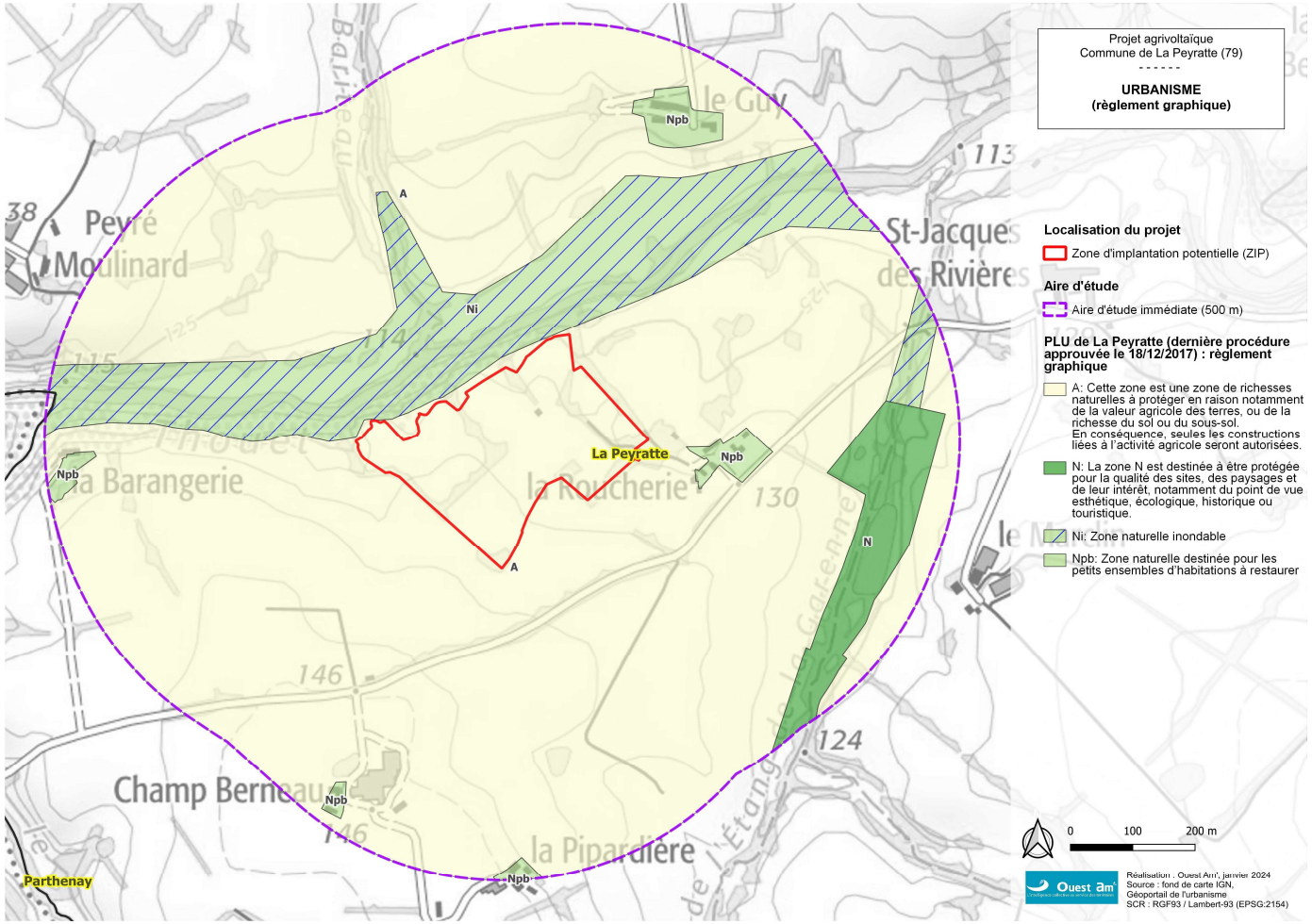

Zoom sur le PLU de La Peyratte

Approuvé le 18 décembre 2017

Chapitre 4, Section I, Article 2 du règlement du PLU :
« Sont admises les occupations et utilisations suivantes :
- (…),
- **les installations et ouvrages nécessaires au fonctionnement des services publics ou d'intérêt collectif**».

Chapitre 4, Section I, Article 11 du règlement du PLU :
« Pour toutes les constructions, le noir, les couleurs criardes et claires sont interdites pour le gros œuvre.
Le plan et l'implantation de la construction devront respecter la topographie originelle du terrain, de manière limiter au strict nécessaire les terrassements extérieurs. Les talutages et mouvements de terre excessifs sont interdits ».

Chapitre 4, Section I, Article 13 du règlement du PLU :
« Les plantations existantes doivent être maintenues ou remplacées par des plantations équivalentes. L'abattage d'arbre caractéristique est interdit.
Dans le cas de plantation de haie nouvelle, elle doit être composée d'essences locales. »

PLUi en cours d'élaboration par la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine

Le potentiel agronomique des terrains

<u>Etat des lieux du potentiel agronomique des sols</u>

Préconisations agricoles pour le bon maintien et l'éventuelle amélioration de la prairie

Permettre le suivi dans le temps de l'évolution de la prairie avec l'implantation du projet agrivoltaïque

Dans le cas de La Peyratte, la profondeur de sol, le pH et l'hydromorphie sont les principales caractéristiques impactant sur le site.

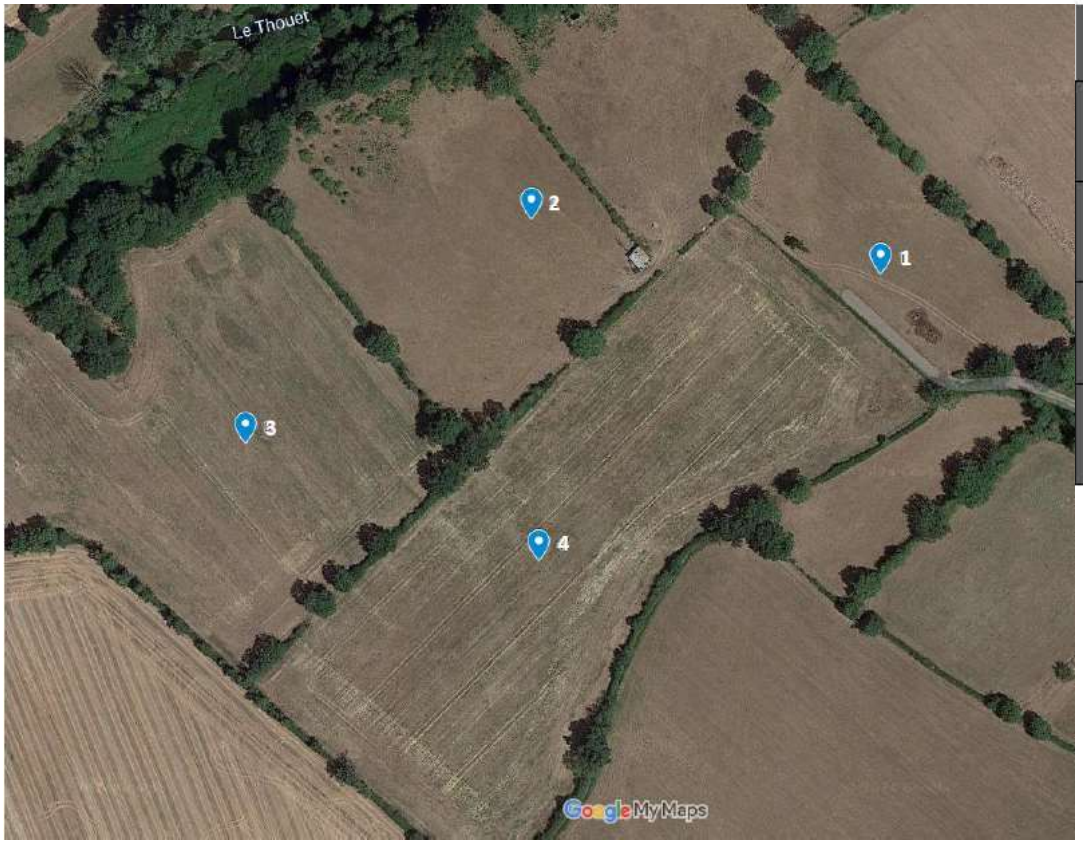

Points	Potentiel agronomique Global
1	Moyen (12,8/20)
2	Bon (14,3/20)
3	Faible (7,9/20)
4	Moyen (13,1/20)

Moyenne globale

Potentiel agronomique Global Moyen	
Moyen	12,0/20

Une présence de zones humides

Enjeux Avifaune

Enjeux Chiroptères

La Peyratte – Localisation et contexte du projet agrivoltaïque

Le propriétaire-exploitant : Jean-Marc LAMARCHE
SAU : 104ha

Zone de projet constituée de **6 parcelles actuellement cultivées en prairies** (temporaires ou permanentes) **pâturées par des ovins**
Parcelles 5 et 6 implantées en orge en 2023, mais rendements obtenus très faibles.
→ Prairies permanentes et valorisées par du pâturage ovin dans le cadre du projet agriPV

Atelier principal : système céréalier
Atelier secondaire (46ha de prairies) : **ovins** viande naisseur-engraisseur, sous label rouge Le Diamandin (150 brebis)

Retraite prévue d'ici 5 ans – **reprise de l'exploitation par sa fille**

Source : NEOEN, Agrosolutions, Géoportail

Justification du site :
- Pas de friches industrielles sur le secteur
- Zone en prairie
- Faible qualité agronomique des sols : peu profonds, roche affleurante

La concertation sur le projet de la Peyratte

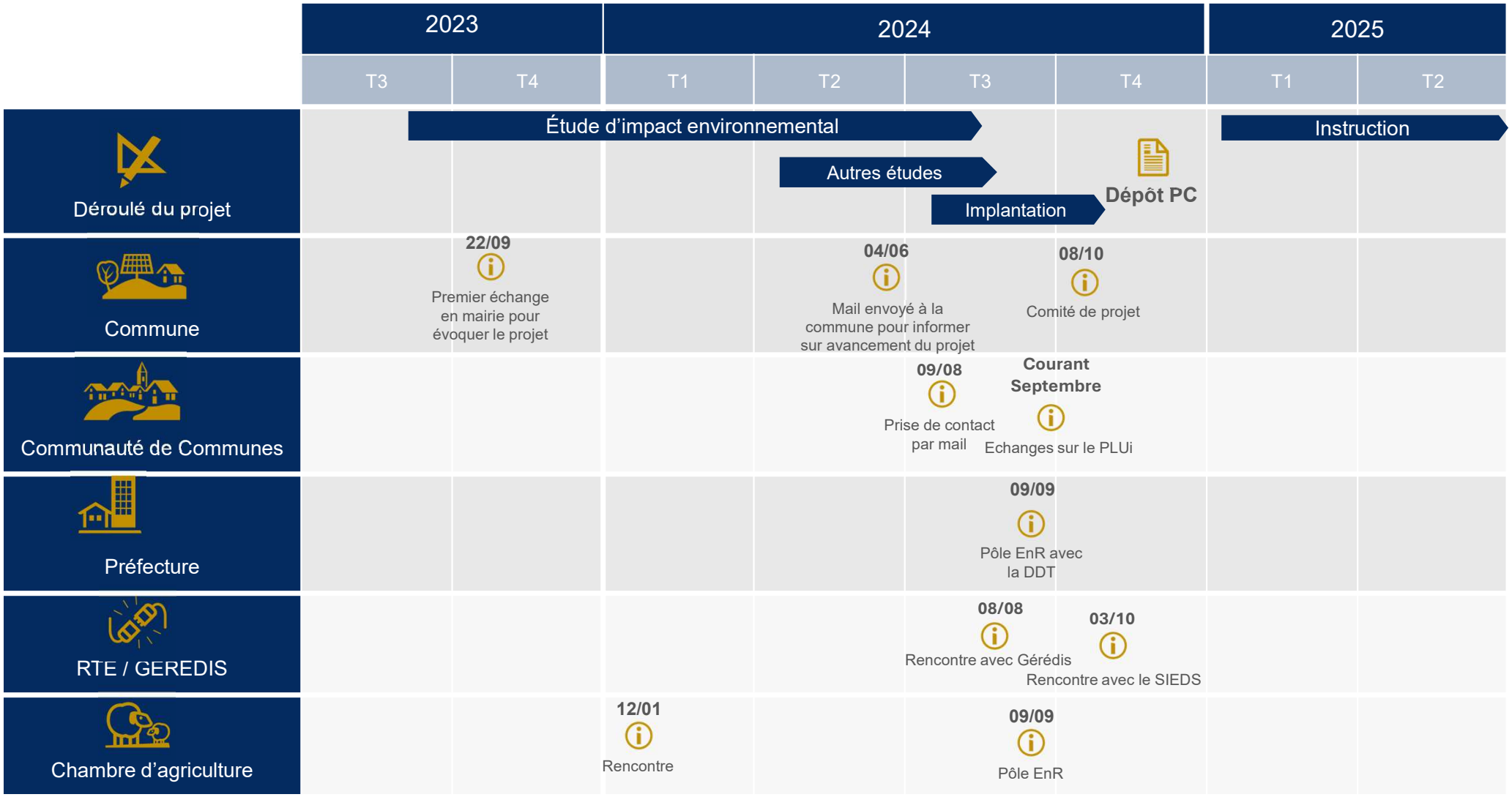

Présentation des implantations agrivoltaïques et du fonctionnement des futurs troupeaux

Fonctionnement d’un parc agrivoltaïque

A - Tables de modules photovoltaïques
Transformation du rayonnement solaire en courant électrique continu. Angle de 15°-20°

B - Onduleurs
Transformation du courant continu en courant alternatif

K - Abreuvoir

J - Parc de contention

I - Citerne
Réserve incendie

C - Poste de transformation
Elévation de la tension et comptage de la production

D - Poste de livraison
Injection de la production sur le réseau de distribution d’électricité

E - Câbles enterrés
Tous les câbles, dimensionnés selon les préconisations du service incendie, sont enterrés

F - Clôture et caméras
Sécurisation du site
Passages aménagés pour la petite faune

G - Haie paysagère
Travail sur l’intégration paysagère en cohérence avec les enjeux du site

Conception d’un projet agrivoltaïque appliqué à la filière ovine

Le dimensionnement des parcs agrivoltaïques ovines de Neoen respecte les règles de conception définies par la FNO et l’IDELE

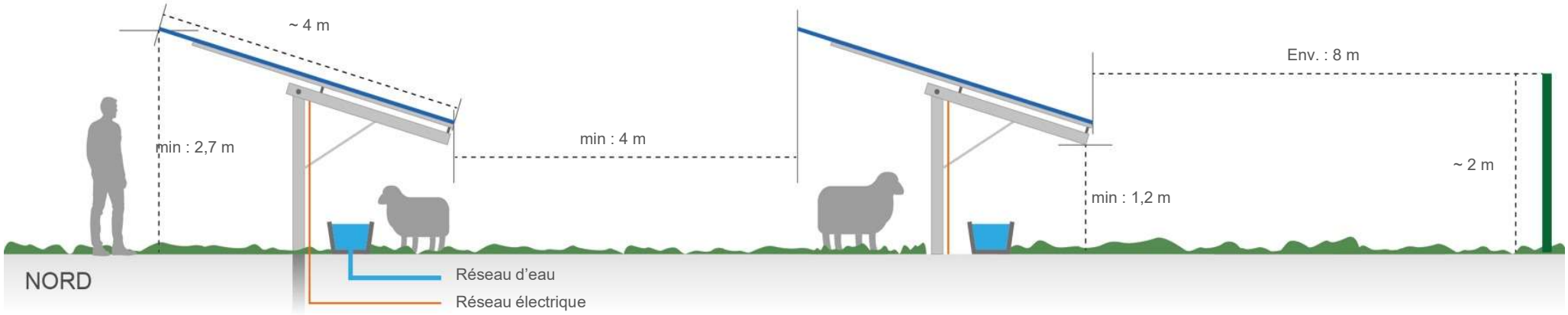

Contribue à l’amélioration du bien-être animal conformément à l'article L. 314-113 du décret du 8/04/2024

- ✓ *Amélioration du confort thermique des animaux, démontrable par l'observation d'une diminution des températures dans les espaces accessibles aux animaux à l'abri des modules photovoltaïques et par l'apport de services ou de structures améliorant les conditions de vie des animaux*

- \+ Une densité de panneaux photovoltaïque au service de la production agricole
- \+ Les dimensions des installations permettent aux animaux de circuler sans se blesser
- \+ La ressource fourragère est optimisée, et la mécanisation est rendue possible
- \+ Les engins agricoles peuvent circuler aisément et se retourner

La Peyratte – Prise en compte de l'atelier ovin viande et de la gestion du pâturage

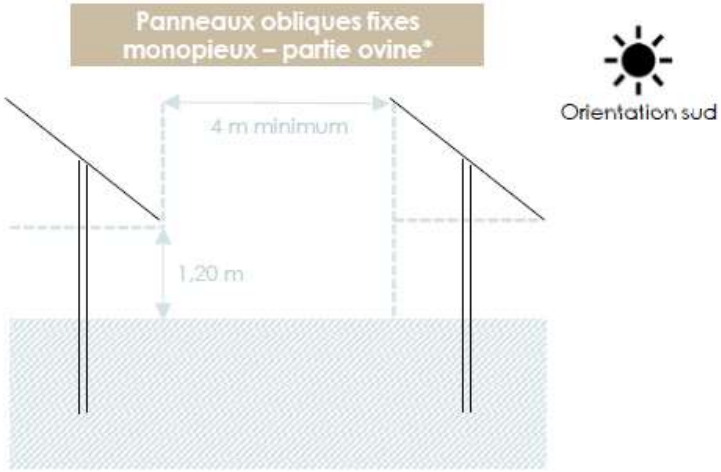

Photo de la mare

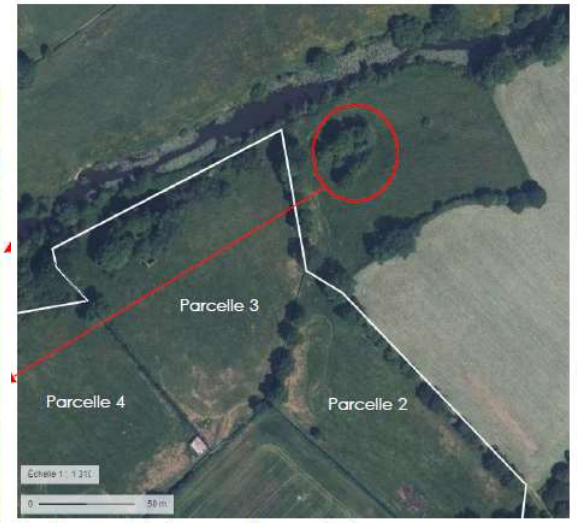

Emplacement de la mare sur la parcelle 7

Le site sera pâturé par un lot d'une quarantaine de brebis
→ Paddocks délimités par les haies existantes

→ Zones de contention prévues à l'entrée de chaque paddock

→ Abreuvement : bassins d'abreuvement prévus dans chaque paddock

→ Accès au site 7j/7 et 24h/24

Photo de la bergerie utilisée comme parc de contention

La Peyratte – Matériel nécessaire pour la gestion de la prairie et l'entretien du couvert sous les panneaux

Hauteur de 1,2m au point le plus bas permettra le passage d'un broyeur classique (matériel possédé par M. Lamarche)

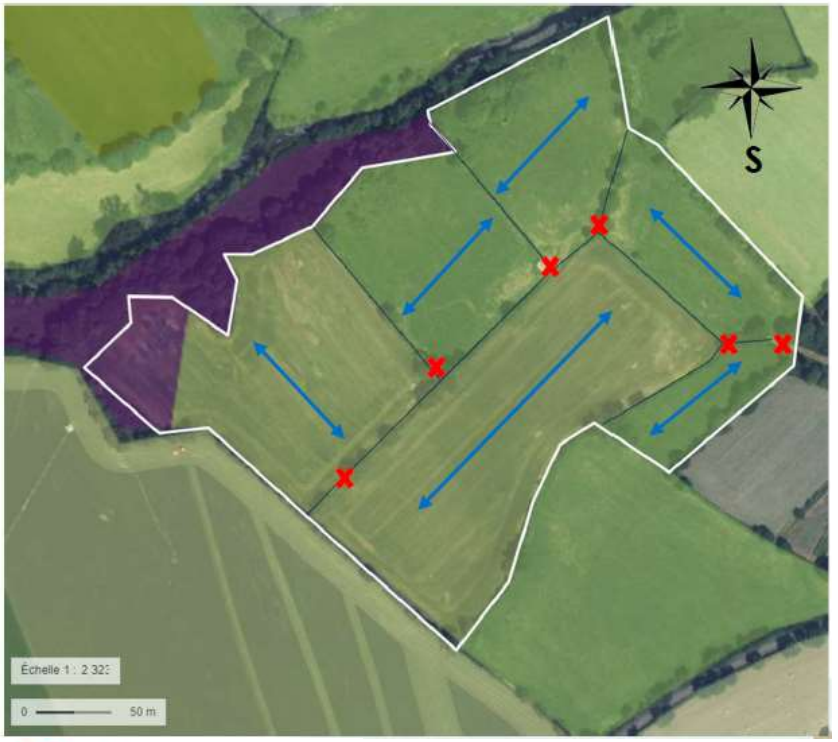

Sens de travail dépend de la pente et de la forme de la parcelle
→ Orientation des tables de manière à respecter sens du travail actuel de M. Lamarche

Des premières options d'implantation moins adaptées

Version 0

Présence des panneaux sur les zones humides
Ne pas tenir compte de certaines haies
Puissance de 7,1 MWc

Version A

En dehors des zones humides + prises en compte des pentes
Piste d'accès toujours présente en zone humide
Orientation des tables suivant demande exploitant
Puissance de 5,8 MWc

Une implantation pour répondre aux enjeux agricoles et environnementaux– Version E

Enjeux pris en compte dans l'implantation

- Evitement de l'ensemble des zones humides
- Retrait par rapport aux arbres de 10m environ
- Distance vis-à-vis des haies avec enjeux reptiles
- Distance vis-à-vis des haies avec enjeux avifaune et chiroptères
- Evitement de la zone rocheuse propice aux reptiles
- Evitement des arbres (Grand Capricorne)
- Orientation des tables conforme à demande de l'exploitant
- Zones de contention à l'entrée de chaque paddock
- Accès au Nord du site pour le propriétaire

Une implantation pour répondre aux enjeux agricoles et environnementaux– Version E

4,8MWc
Puissance installée

5,9 MWh/an
Production annuelle

Structures fixes
Orientations SE-NO et SO-NE

7,4 ha
Surface clôturée

6 km
PS Parthenay

2100 habitants
Equivalent conso annuelle électrique (chauffage et eau inclus)

6 M€
Coût estimatif du projet agrivoltaïque

Des aménagements agricoles futurs pour répondre aux besoins de l’exploitation

Intérêts agronomiques pour le troupeau ovin :

Maintien de l’activité agricole actuelle

Pérenniser et sécuriser le fonctionnement de l’élevage

Tourner l’exploitation vers les réponses aux enjeux climatiques :

Protection du couvert végétal contre les aléas climatiques

Panneaux serviront d’abri pour les animaux (fortes chaleurs, vents froids, intempéries)

Intérêts économiques et sociétaux :

Clôturer la parcelle actuelle facilitera le travail de surveillance et de protection du cheptel

Diversification des revenus de l’exploitation, un atout pour la transmission

Aucun investissement en terme de bâtiment, ni de montée en compétence

Raccordement envisagé La Peyratte → PS Parthenay

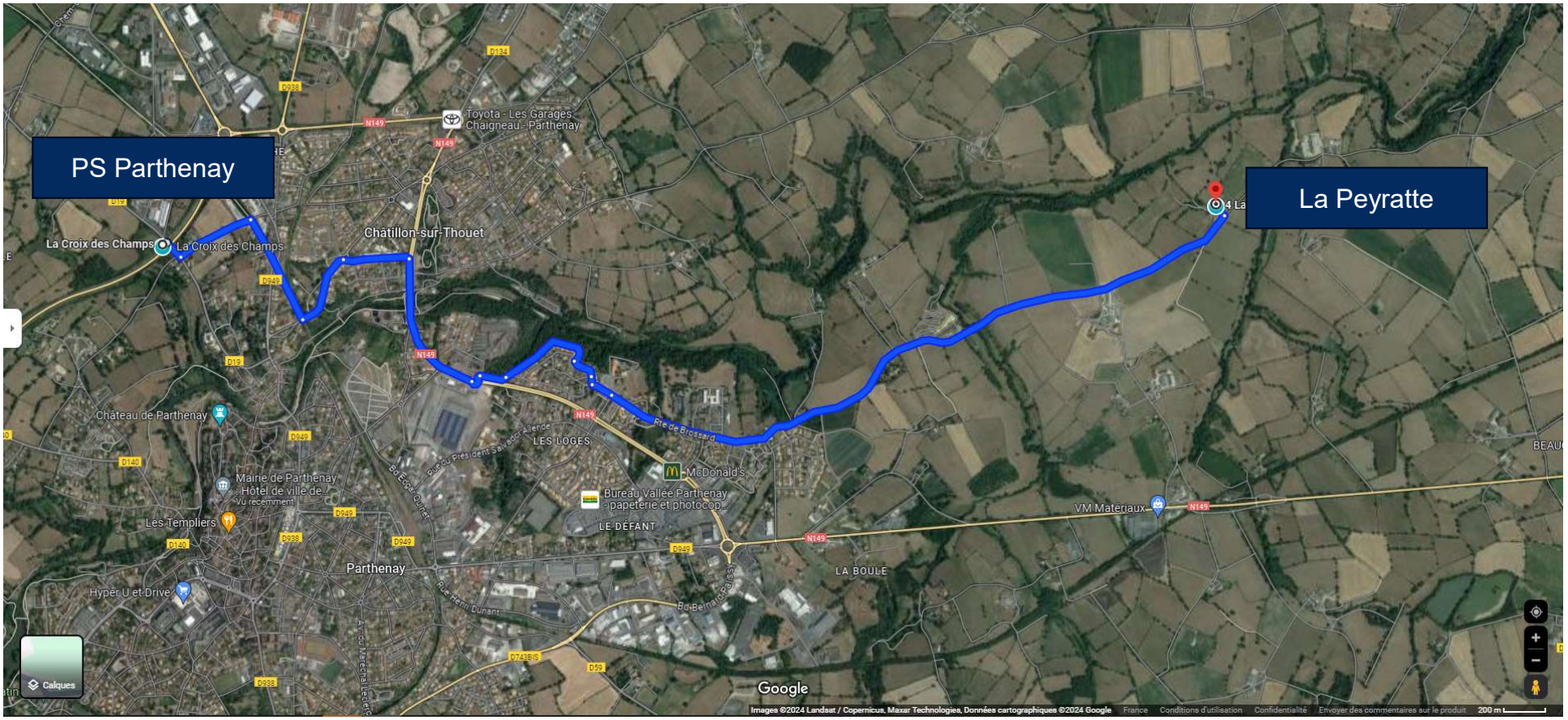

Ou éventuel piquage sur ligne électrique

Poste Source de Parthenay

Ce poste est dans la commune de CHATILLON-SUR-THOUET, au S3REnR NOUVELLE-AQUITAINE (Coordonnées : 451335.3 ; 6622886)

SUIVI DES ENR :

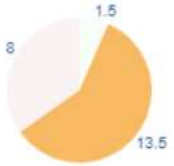

- *Puissance des projets en service du S3REnR en cours : 8.0 MW*
- *Puissance des projets en développement du S3REnR en cours : 13.5 MW*
- *Capacité d'accueil réservée au titre du S3REnR qui reste à affecter : 1.5 MW*

Puissance EnR déjà raccordée	39.4
Puissance des projets EnR en développement	13.6
Capacité réservée aux EnR au titre du S3REnR	23.0
Attention: la valeur de la capacité réservée a été modifiée sur ce poste	08/03/2023 : -7 MW vers MONTGUYON | 02/02/2024 : +3 MW depuis AIRVAUDAIS ET VAL DU THOUET
Quote-Part unitaire actualisée	89.94 k□/MW
dont la convention de raccordement est signée	0.0 MW
Taux d'affectation des capacités réservées	73 %

mis à jour le 12/09/2024

CAPACITÉ D'ACCUEIL DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION :

GÉRÉDIS Deux-Sèvres

Données pour le raccordement dans le cadre du S3REnR :

Capacité d'accueil réservée au titre du S3REnR, restante sans travaux sur le poste source	0.0 MW
Puissance cumulée des transformateurs existants	72.0 MW
Nombre de transformateurs existants	2.0
Tension aval	15.0
Tension amont	90.0

Données pour le raccordement en dehors du S3REnR :

Puissance en file d'attente hors S3REnR majorée de la capacité réservée du S3REnR	19.2 MW
Capacité de transformation HTB/HTA restante disponible pour l'injection sur le réseau public de distribution	22.0 MW

mis à jour le 02/02/2024

L’intégration du projet de La Peyratte au territoire

Torreilles, Pyrénées Orientales

Synthèse enjeux paysagers

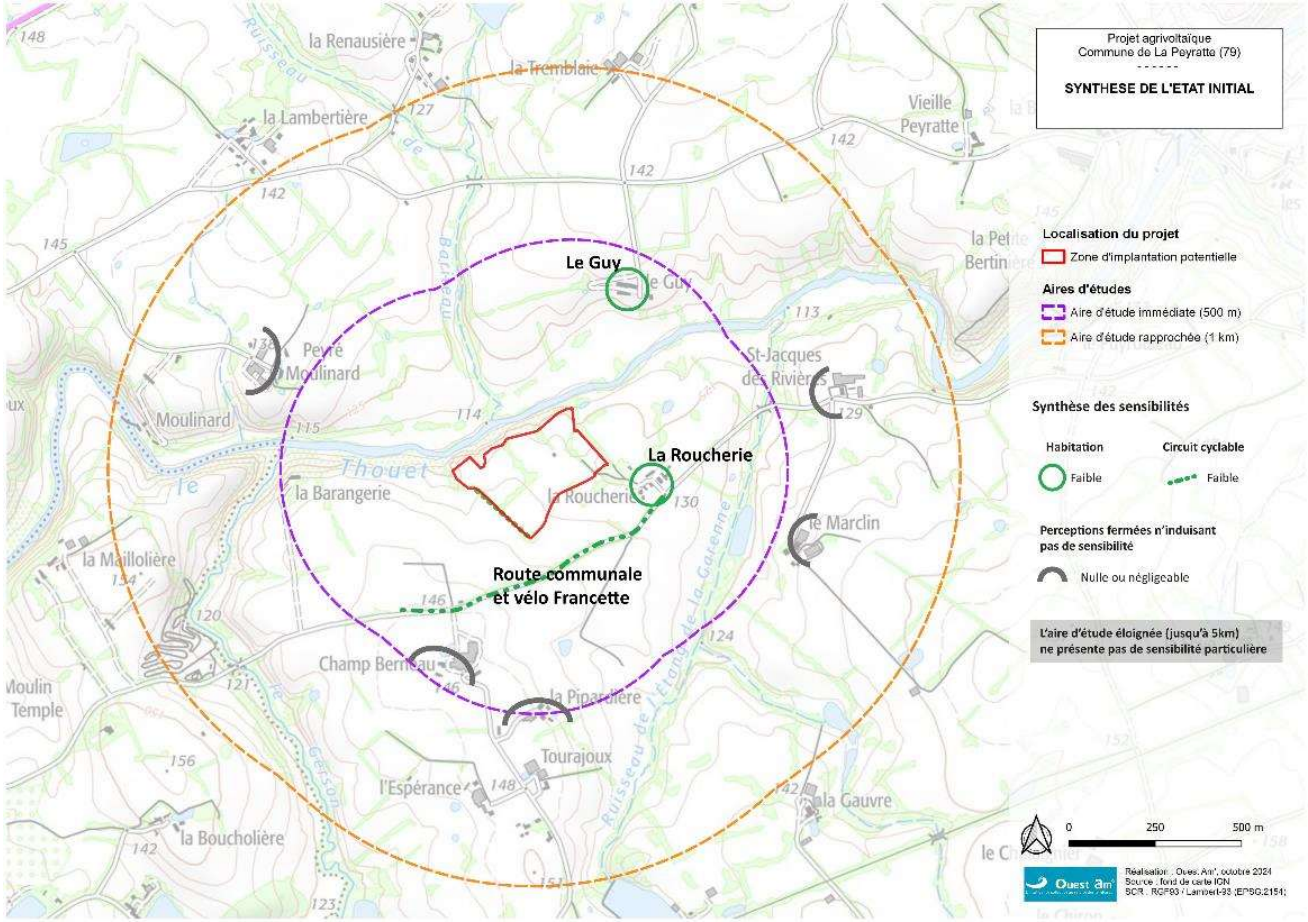

Précautions :

- Préserver les haies et bosquets existants
- Suivant les perceptions, envisager regarnissage de certaines haies

La Peyratte – Perception autour du site, aire d'étude immédiate

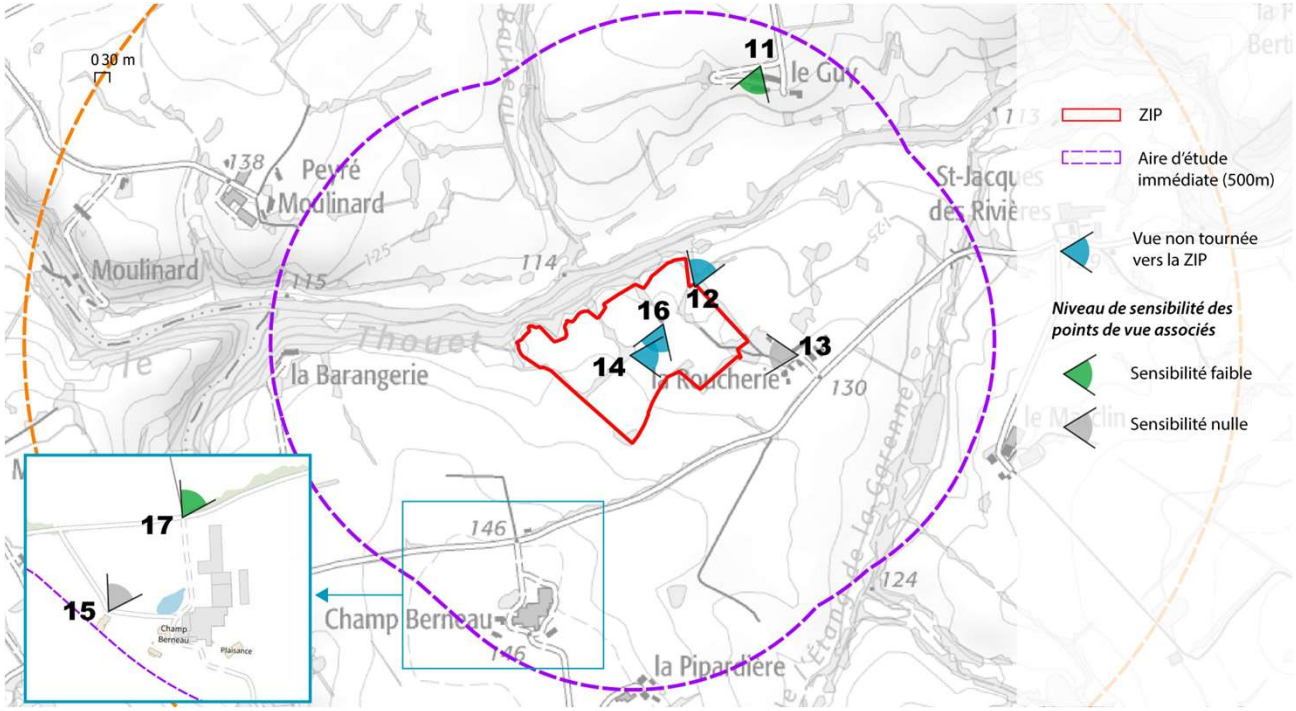

Cliché n°11 : vue sur les abords du lieu-dit Le Guy – sensibilité faible, voire négligeable en vue estivale

Cliché n°13 : vue depuis une habitation lieu-dit La Roucherie – vues fermées - sensibilité négligeable

Cliché n°17 : vue depuis voie communale entre Parthenay et La Peyratte - sensibilité faible

Ces projets agrivoltaïques engendreront des retombées fiscales pour toutes les collectivités territoriales

Estimations

Retombées fiscales annuelles

Des retombées fiscales perçues sur toute la durée de vie du projet :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
- Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER)
- Contribution Economique Territoriale (CET), décomposée en :
  - Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)
  - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)

Total estimé à : environ **20 789 €** annuels

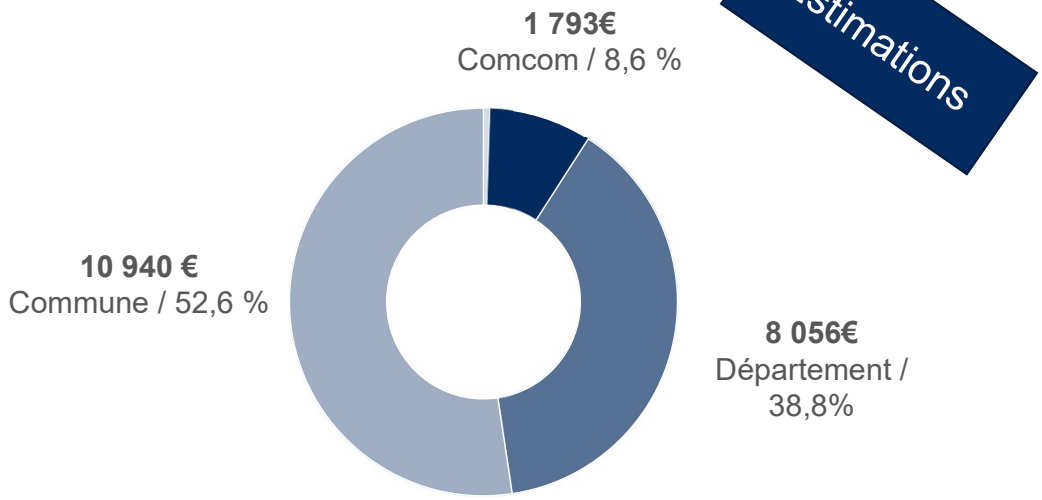

Taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement est versée en deux fois : 12 mois puis 24 après l'obtention du Permis de construire

- À la Commune : 10 000 €
- Au Département : 4 000 €

Les estimations présentées dans le tableau ci-dessous ne sont données qu'à titre strictement informatif car elles dépendent d'hypothèses technico-économiques et ne prennent pas en compte les éventuelles évolutions de la Loi de finances et de la réglementation fiscale.

Bénéfices environnementaux estimés du projet

La centrale produira 6 GWh par an

SOIT L'EQUIVALENT DE LA CONSOMMATION ELECTRIQUE DE **2 175 HABITANTS**

(soit 6% de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine)*

consommation moyenne annuelle, chauffage et eau chaude inclus

ce qui permet d'**éviter**
1 500 TONNES DE CO_2eq PAR AN

ce qui équivaut à **compenser**
L'EMISSION DE **2700 VOITURES**

La centrale solaire de La Peyratte participera à la production d'énergie et la réduction des émissions de CO_2 du territoire

*Source : Insee 2021

Planning prévisionnel du projet

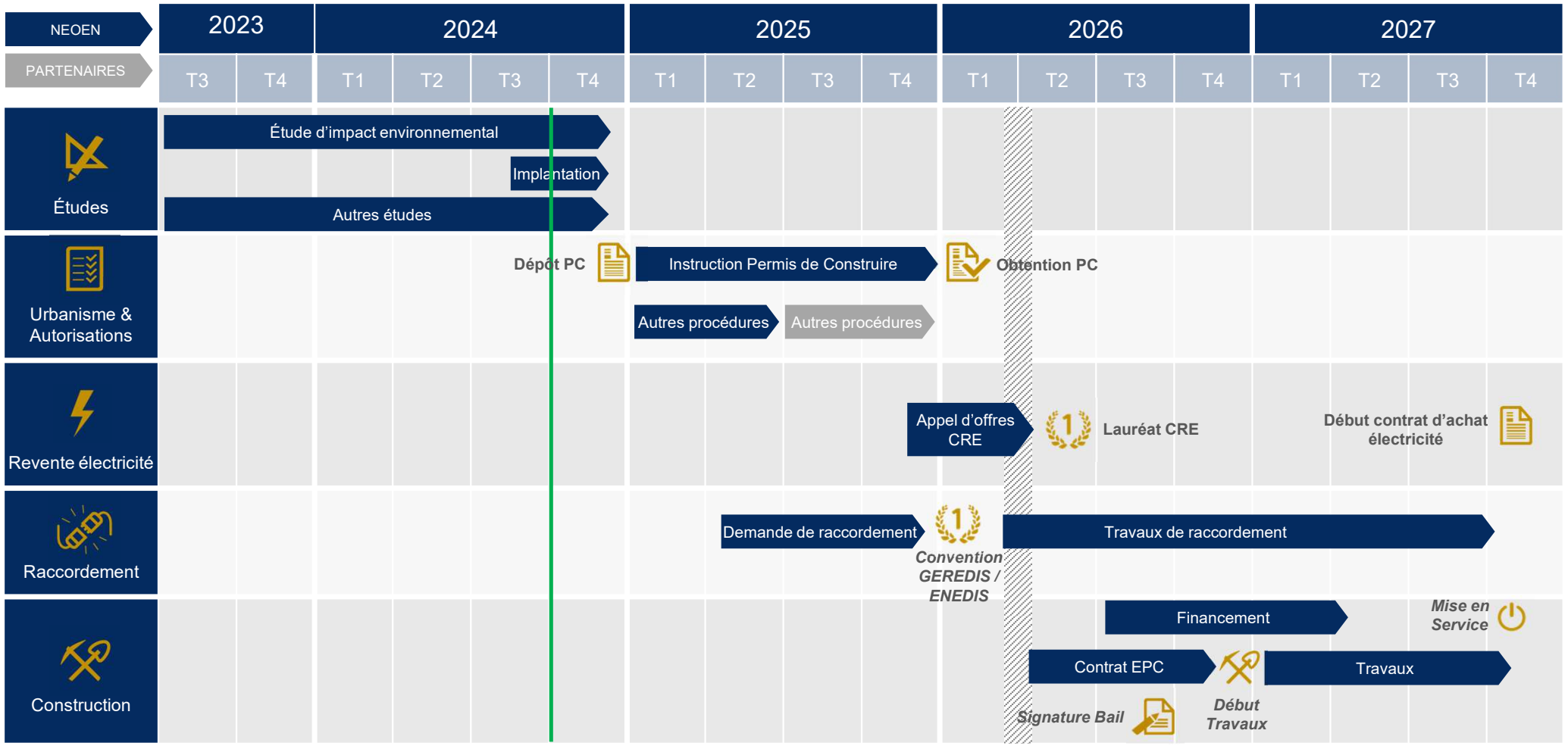

NEOEN

ALLEMAGNE ARGENTINE AUSTRALIE CANADA ÉQUATEUR FINLANDE FRANCE IRLANDE ITALIE JAMAÏQUE MEXIQUE PORTUGAL SALVADOR SUÈDE ZAMBIE

Elsa ROUINSARD
Responsable Développement Nantes

1 bis mail Pablo Picasso
44 000 NANTES
T. +33 6 68 39 96 43
elsa.rouinsard@neoen.com

NEOEN

ALLEMAGNE ARGENTINE AUSTRALIE CANADA ÉQUATEUR FINLANDE FRANCE IRLANDE ITALIE JAMAÏQUE MEXIQUE PORTUGAL SALVADOR SUÈDE ZAMBIE